

SEANCE DU JEUDI 27 OCTOBRE 2016

Présents : Mme TARNION, Présidente,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, DETHIER, KRIESCHER, Mmes
FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, MM MAGNERY, MESTREZ, Mmes
MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. VAN DE WAUWER,
VOISIN-et WYDOOGHE, Membres.
M. ADANS-DESTER, Chef de corps a.i.
Mme BOGAERTS, Secrétaire
[Décision n°0081]

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 10.

0081 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 29 septembre 2016 - Approbation

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 29 septembre 2016.

Présents : Mme TARNION, Présidente,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, DETHIER, KRIESCHER, Mmes
FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, MM MAGNERY, MESTREZ, Mmes
MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. VAN DE WAUWER,
VOISIN-et WYDOOGHE, Membres.
M. ADANS-DESTER, Chef de corps a.i.
Mme BOGAERTS, Secrétaire
[Décisions n°0082 à 0098]

0082 Finances - Modification budgétaire 2016/2

Entendu la présentation faite par le Comptable spécial ;

Entendu Monsieur DEGEY déclarer poser la même question que lors de la modification budgétaire 2016/1, à savoir que compte tenu du contexte de la menace terroriste on aurait pu s'inquiéter pour les finances et notamment de l'impact des heures supplémentaires ; poursuivre en constatant qu'à nouveau (cfr. la modification budgétaire 2016/1), cet impact n'est pas perceptible ; et se réjouir de cette situation mais s'en étonner et demander comment cela s'explique ;

CONSEIL DE POLICE - JEUDI 27 OCTOBRE 2016

Entendu le Chef de corps a.i. préciser que la modification budgétaire 2016/1 a permis de dégager une enveloppe pour répondre aux besoins ;

Entendu la Présidente souligner l'importance de la présence des militaires pour faire face au contexte sécuritaire ;

Entendu Monsieur DEGEY dire que l'impact de la situation sécuritaire sur les finances ne s'observe pas ;

Entendu la Présidente répondre que l'équipe en place a manifesté la volonté d'augmenter la présence policière sur les événements mais de ne pas augmenter le nombre de ces derniers, et d'ajouter qu'il y a un suivi mois par mois de la capacité investie en vue de la maîtriser au mieux ;

Entendu Monsieur DEGEY demander s'il n'y a toutefois pas certaines missions qui sont moins exécutées qu'auparavant ou pour lesquelles se posent davantage de problèmes de suivi et de délais ; évoquer à cet égard notamment la commission du logement ; et craindre que d'autres missions soient quelque peu laissées de côté ;

Entendu le Chef de corps a.i. répondre que les services de police sont convaincus de toute l'importance que représentent la population et notamment les domiciliations dans le cadre de la lutte contre la radicalisation ; que lors de retards, c'est bien souvent les habitants qui ne répondent pas ; et qu'en ce qui concerne la commission sanitaire, il y a toujours un accord pour que la police soit présente lors de la première visite mais que s'il n'y a pas de craintes particulières, les visites se font sans policier.

Entendu la Présidente signaler que des changements ont néanmoins eu lieu afin de s'adapter à la situation comme la fermeture des maisons de police les après-midi mais qu'on essaye de limiter l'impact des mesures prises sur le service aux citoyens.

Par 90,43 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSENTIONS ;

DECIDE

Le budget ordinaire de la police locale de l'exercice 2016 est modifié et le nouveau résultat est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après:

| | Balance des recettes et dépenses | | |
|--------------------------------|----------------------------------|---------------|-------------|
| | Recettes | Dépenses | Solde |
| Budget initial/M.B. précédente | 20.300.026,25 | 20.300.026,25 | |
| Augmentation | | 134.804,36 | -134.804,36 |
| Diminution | | 134.804,36 | 134.804,36 |
| Nouveaux résultats | 20.300.026,25 | 20.300.026,25 | |

Le budget extraordinaire de la police locale de l'exercice 2016 n'a pas été modifié.

0083 Modification de la loi sur la Police intégrée - Fin du cautionnement des Comptables spéciaux

A l'unanimité des membres présents ;

PREND ACTE

de l'abrogation de l'article 31 de la Loi du 7 décembre 1998 prévoyant le cautionnement des Comptables spéciaux et

DECIDE

de demander à Belfius Banque d'annuler cette garantie bancaire.

0084 Personnel - Mobilité - 2016/05 - Ouverture d'emplois

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

• de déclarer vacants pour la mobilité :

- 4 emplois d'INP de proximité,
- 1 emploi d'Assistante sociale de niveau B

• de fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après :

INP : la tenue d'une interview avec les différents candidats devant la Commission locale de sélection et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoires.

Assistante sociale : la tenue d'une interview avec les différents candidats devant la Commission locale de sélection et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoires.

0085 Personnel - Calog - Convention d'insertion socioprofessionnelle avec le CPAS de Verviers

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

de conclure une convention d'insertion socioprofessionnelle avec la personne désignée après sélection avec le CPAS de Verviers, moyennant une période d'essai de deux fois un mois.

0086 Fournitures - Marché pluriannuel de matériel de bricolage - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché d'une durée de quatre ans - dont le montant total estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 24.793,38 € - ayant pour objet la fourniture de matériel de bricolage.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé par procédure négociée sans publicité.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget ordinaire - Allocation n° 330/125-02 - « Fourniture des bâtiments pour consommation directe ».

Article 4:

Les firmes suivantes seront consultées :

- HUBO situé avenue Jardin Ecole 43 à Dison
- Quincaillerie CONRADT située rue de la Paix 44 à Verviers
- Outillage RENSONNET situé rue Pisseroule à Dison
- BRICO situé chaussée de Theux à Heusy

0087 Fournitures - Marché pluriannuel de matériel informatique - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché d'une durée de quatre ans - dont le montant total estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 66.115,70 € - ayant pour objet la fourniture de matériel informatique.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

CONSEIL DE POLICE - JEUDI 27 OCTOBRE 2016

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé par procédure négociée sans publicité.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget ordinaire - Allocation n° 330/123-13 - « Matériel informatique ».

Article 4:

Les firmes suivantes seront consultées :

- E.S.I. situé chaussée de Heusy à Verviers
- A.C. Electronics situé route de Maastricht à Battice
- Docteur PC's situé rue des Raines à Verviers
- Computer Services situé rue Xhavée à Verviers

0088 Infrastructure - Acquisition de mobilier - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 8.264,45 € - ayant pour objet l'acquisition de mobilier.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé par procédure négociée sans publicité constaté sur simple facture.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire - Allocation n° 330/741-51 - « Achat de mobilier de bureau ».

0089 Informatique - Modernisation du site Internet - Mode de passation de marché

Entendu la Présidente préciser qu'une nouvelle personne, Madame Sarah Bauval, travaille, à la cellule communication suite au glissement de Monsieur Eric Piscart vers le

service GRH à la suite du départ de Madame Florence Doppagne; et qu'il a été demandé à Madame Bauval de travailler à la modernisation du site internet ;

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 2.370,00 € - ayant pour objet la modernisation du site Internet.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé par procédure négociée sans publicité auprès de la société I-Must.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire - Allocation n° 300/742-53 - « Achat de matériel informatique ».

0090 Infrastructures - Transfert HPV et MPC à la NCA de Verviers - Désignation d'un BAMO par la Ville de Verviers - Prise en charge des dépenses

Entendu Madame la Présidente préciser que le BAMO va aider à l'élaboration d'un cahier des charges pour l'ouverture d'un marché public et qu'il s'agit ici de la part à payer par la zone de police pour le service la concernant ; poursuivre en expliquant que ce projet va faire l'objet d'un marché sous la forme d'un contrat DBFM, c'est-à-dire assurant la conception, la réalisation, le financement et la maintenance du bâtiment, ce qui signifie, entre autres, que la ville paiera des annuités pendant une durée de 27 ans; préciser encore qu'il s'agira d'un bâtiment actif, producteur d'énergie, autrement dit, d'un projet novateur et que, concernant les bâtiments des services de police, il y aura lieu de tenir compte des normes de sécurité qui seront prochainement édictées par les autorités supralocales ;

Entendu Monsieur DEGEY demander quel pourcentage représente la somme évoquée dans le dossier par rapport à la ville de Verviers ;

Entendu le Comptable spécial préciser que la ville de Verviers va refacturer les sommes dues aux différents intervenants ;

Entendu Monsieur DEGEY demander si le CPAS va supporter une partie des frais ;

Entendu la Présidente répondre que la question n'est pas encore tranchée ;

Entendu Monsieur DEGEY demander si le % pour la police est déjà fixé ;

CONSEIL DE POLICE - JEUDI 27 OCTOBRE 2016

Entendu le Chef de corps a.i. répondre que c'est le montant inscrit dans le dossier ;

Entendu la Présidente évoquer que la part de la police se situe approximativement à 55.000 euros et que le budget de la ville est de l'ordre de 400.000 euros ;

Entendu Monsieur DEGEY demander si cela a été validé en conseil communal ;

Entendu la Présidente préciser que cela a été validé par le collège et que le marché a été attribué il y a 1 mois et ½ ;

Entendu le Comptable spécial préciser qu'il s'agit d'une compétence du collège.

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

d'imputer la dépense relative à ce marché sur le budget extraordinaire 2017.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

NEANT

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 32.

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.

CONSEIL DE POLICE - JEUDI 27 OCTOBRE 2016

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20 HEURES 40.

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire,

La Présidente,

Sylviane BOGAERTS

Muriel TARGNION